



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 59082

Texte de la question

M. Armand Jung * appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie quant à la décision du groupe La Poste de supprimer, pour les retraités de cet établissement, la gratuité de la carte Bleue et de l'abonnement à France Télécom. Dans les derniers jours de décembre 2004, les retraités de La Poste ont été informés de la suppression de certains de leurs droits acquis et notamment la suppression de la gratuité de leur carte Bleue et de leur abonnement à France Télécom. Ces avantages financiers compensaient de faibles retraites des agents. Cette décision met en péril des avantages en nature accordés à ces agents ayant consacré à l'établissement leurs carrières professionnelles. Une compensation est certes prévue : une rémunération à hauteur de 2,25 % par an pour peu que la retraite soit versée sur un CCP cumulé à un solde de 9 000 euros assuré sur le compte. Cette mesure discriminatoire ne peut pas être considérée comme un substitut aux suppressions de gratuités constatées. En conséquence, il souhaite savoir si le Gouvernement compte demander au groupe La Poste que ses dirigeants reviennent sur cette décision inique et, de manière générale, rétablissent les acquis de leurs retraités.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59082

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2103

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626